Revue 1981 n° 2

http://www.etudesheraultaises.fr/

Article : Structures du militantisme en Languedoc au XIXe siècle le quarante-huitard Eugene Relin (1807-1878)

Auteur (s) : ..... *Raymond HUARD*

Nombre de pages : *12*

Année de parution : 1981

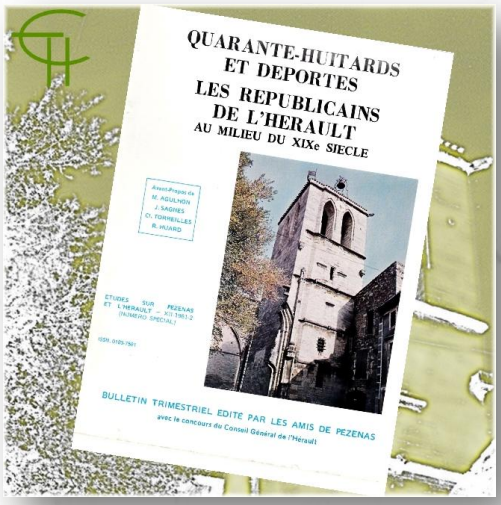

STRUCTURES DU MILITANTISME EN LANGUEDOC AU XIXe SIECLE LE QUARANTE-HUITARD EUGENE RELIN (1807-1878)

par Raymond HUARD

Le 26 mai 1850, la police arrêtait quatre démocrates biterrois prévenus d'appartenance à une société secrète et de complot contre les institutions, Nicolas Eugène Relin, horloger à Béziers, Louis Chalon, fondeur, Pierre Marie Buard, propriétaire, Pierre Benjamin Vié, cordonnier (1). Dans les jours qui suivirent, six autres démocrates complétèrent cette fournée. Eugène Relin, le principal accusé, a apporté au mouvement démocratique héraultais et gardois une contribution appréciable, reconnue lors de son décès et peu après sa mort (2), mais ensuite tombée dans l'oubli : E. Relin ne figure pas dans le *Dictionnaire du Mouvement ouvrier français* de Jean Maitron. Rompre ce silence nous a paru nécessaire. Militant durement frappé dans sa vie personnelle pour ses opinions et son action politique, Relin mérite cet hommage. Mais au-delà, nous voudrions montrer comment, à travers cette biographie, se dessinent les structures du militantisme au cœur du XIXe siècle. Que les structures ne soient rien sans les hommes qui les recréent et les construisent constamment, les historiens n'en doutent pas. Mais on oppose parfois à tort le biographique, l'individuel et les structures. Montrer comment ces deux réalités s'interpénètrent, tel est le but de cette étude.

26 mai 1850, la date a son importance. Si l'appareil répressif entre en action, c'est que la fermentation est intense dans les milieux démocratiques de l'Hérault. L'Assemblée législative élue en 1849 et dominée par le parti de l'ordre est, en effet, en train d'élaborer une loi électorale (finalement votée le 31 mai) qui retire le droit de suffrage à trois millions d'électeurs sur 9 millions environ. Empêcher le vote de cette loi, telle est la préoccupation majeure des démocrates. Deux tactiques s'affrontent, l'une pacifique, celle des pétitions, recommandée par les députés républicains de l'Assemblée ; un membre du comité démocrate socialiste de la Seine, Thiébaud, écrivait à Relin le 19 mai :

> « En face des choses qui s'accomplissent, vous n'avez, vous, départements, qu'à protester par la voie légale et pacifique. Pétitionnez vivement contre l'usurpation du pouvoir sur la souveraineté du peuple... Courage et espoir ». (3).

Mais d'autres estiment que, le vote étant pratiquement acquis, seul un soulèvement populaire peut sauver le suffrage universel. Relin est de cet avis. Il s'en explique clairement dans une lettre à un correspondant parisien :

> « Si la loi électorale passe, que fera le peuple de Paris par exemple ? Se contentera-t-il de protester ou, armé de son droit, le défendra-t-il comme nous l'espérons, même par les armes ? Les provinces sont admirablement disposées, elles suivront avec entrainement un mouvement qui ne peut être excité sans mettre la République à découvert. Je vous le répète : le suffrage universel ne peut être touché impunément ; ne pas le défendre par tous les moyens possibles est une lâcheté. Le peuple abdiquerait pour toujours. Là où le droit est aussi clair (4), il n'y a pas à choisir... Je puis vous dire que jamais le peuple des provinces ne sera mieux disposé, car le peuple, s'il ne se lève pas pour défendre le suffrage universel, ne se lèvera plus. Si on enchaîne sa bonne volonté, il se croira trahi et vous perdrez l'occasion unique de l'affranchir. C'est le moment, plus tard, il sera trop tard. Vous lui ôterez la conscience de son droit, la défiance naîtra de tout côté. Quand vous voudrez l'appeler pour vous défendre, il ne sera plus temps, car vous n'aurez pas compris lorsqu'il attendait de vous une généreuse initiative pour sauver ses droits que vous aurez laissé mutiler ; vous aurez des insurrections partielles qui découvriront

les forces démocratiques sans utilité et sans espérance de succès... (5). Alerte, nobles enfants de Paris, vos frères de province ne vous feront pas défaut cette fois (6). Comptez sur mon zèle pour vous seconder dans l'œuvre commune (7) ».

C'est en fonction de l'éventualité d'une insurrection que Relin s'emploie entre mars et mai 1850, à renforcer l'organisation des démocrates de la région biterroise en dirigeant les affiliations à la société secrète des Montagnards qui s'était formée dès la fin de l'année 1848 dans la région d'Avignon, mais ne se propagea largement dans le Sud-Est que dans l'hiver 1849-50. Ce sont ces préparatifs qui, découverts, provoquent l'arrestation de Relin et de ses principaux compagnons. Les accusations visant Relin avaient donc bien un fond de vérité : Relin organisait bien des sociétés secrètes, Relin souhaitait bien une insurrection. Mais la condamnation de Relin, alors qu'aucun de ses projets insurrectionnels n'avait été suivi d'effet, n'en sera pas moins inique. En fait, elle s'explique par l'inquiétude du parti de l'ordre devant le dynamisme du peuple démocrate.

L'arrestation du 26 mai 1850 introduit dans la vie politique d'Eugène Relin une césure fondamentale. Condamné à deux ans de prison par la Cour d'Assises d'Aix, puis emprisonné à la Maison Centrale de Nîmes, Relin échappera par là même, (ironie du mauvais sort !), à la répression qui suivit décembre 1851. De ce fait aussi, la vie militante de Relin comporte deux grandes phases, l'une antérieure au 26 mai 1850 et dont nous connaissons surtout les aspects propres à Béziers, l'autre, qui se déroule à Nîmes, à partir de la fin des années 50 et jusqu'à la mort de Relin en 1878.

La formation d'un militant

Nettement plus âgé que ses coinculpés, Eugène Relin en est sans conteste le leader. Il figure, d'autre part, sinon parmi les principaux militants républicains du département, du moins parmi les « cadres moyens » du parti. Comment s'était-il acquis cette position ? Ce que nous savons de sa vie, fait apparaître une permanence assez remarquable de l'activité politique sous des formes diverses. Incontestablement, Relin est un « militant » au sens moderne du mot.

Nicolas Eugène Relin n'était pas originaire du Midi. Il était né le 31 juillet 1807, dans le département des Vosges à Corcieux (arr. de Saint-Dié), chef-lieu de canton où son père était commerçant (8). Vosgien, Relin aura « les cheveux blonds, les yeux bleus, le teint clair » (9). Fils d'un commerçant, Relin a reçu manifestement une bonne instruction ; il écrit bien, fait preuve même d'une certaine culture (10). De 1807 à 1836, année où nous le retrouvons à Béziers, les renseignements dont nous disposons à son sujet sont rares. Trois faits semblent à peu près certains. Il a vraisemblablement appris le métier d'horloger à Paris. Il se dit, en effet, à plusieurs reprises « élève de Dabert à Paris » (11). Or il existait bien un Dabert, horloger à Paris rue Saint-Martin, dans les premières années du XIXe siècle (12). Il se dit aussi « décoré de juillet » (1830) (13). Il aurait donc participé activement aux journées insurrectionnelles de 1830, vraisemblablement dans la capitale. Enfin il est maréchal des logis (14), par conséquent, il a fait le long service militaire de l'époque. Relin a donc bien acquis une certaine expérience professionnelle (le métier d'horloger), une expérience politique (le séjour à Paris), une pratique du commandement, même si c'est dans un grade subalterne. Pourquoi s'est-il installé à Béziers ? C'est, nous dit-il, la conséquence de son service militaire :

« J'avais tenu garnison à Béziers et le colonel, me connaissant actif et travailleur, m'avait permis d'exercer dans une chambre mon état d'horloger ; ayant quelques pratiques, je m'y établis dès que je quittai le service » (14).

Peu de temps après celui-ci, le 23 novembre 1836, Relin épouse, avec le consentement de ses parents, une orpheline de 23 ans née à Albi, Marie Adelaïde Hérouville. Les témoins sont d'honorables biterrois, le principal du collège, parent de l'épouse, un professeur et un régent du collège, un marchand épicier. Déjà, à cette date la signature de Relin indique une appartenance maçonnique dont nous ignorons l'origine (loge militaire, peut-être ?) (15). A peu près un an plus tard, le 1er décembre 1837, Eugène Relin, installé rue de l'Argenterie à Béziers, a un fils qu'il prénomme Eugène Pierre *Napoléon* (16). Ce témoignage de fidélité au Grand Homme, — qui n'est pas exceptionnel à l'époque (17) — indique que Relin se situe avec détermination dans la gauche « patriote », alors assez indistinctement républicano-bonapartiste.

A Béziers, la première forme de l'activité militante d'Eugène Relin, c'est son appartenance à la Franc-maçonnerie. La Loge de Béziers, *la Réunion des Amis choisis* renaît en effet dans l'été de 1839. Eugène Relin en fait partie dès sa réouverture officielle à la fin de 1839. Dans les mois suivants, il gravit rapidement les échelons de la hiérarchie maçonnique. Il est successivement, d'après les tableaux de la Loge, adjoint au maître des cérémonies le 3 février 1840, maître des cérémonies le 21 décembre, 2e surveillant le 5 janvier 1841, premier surveillant le 3 février 1842, vénérable enfin en janvier 1843 (18). Sa

32

Prisons d'Aix le 9 Mars 1851

Monsieur le Procureur Général

Les soins de ma défense me mettent dans la nécessité de vous demander que vous veuillez bien faire assigner le citoyen casimir Brat et la femme V.e Moncar pour mettre la vérité au grand jour des débats. La longue prévention qui je subis m'ont enlevé les ressources que mon travail me donnait je me trouve dans l'impossibilité de les faire assigner à mes frais.

Je suis trop confiant dans l'impartialité des Magistrats qui doivent me juger pour n'être pas persuadé que vous voudrez que la défense soit aussi complette que possible. La justice ne peut vouloir prononcer sur des suppositions il est impossible qu'elle ne veuille pas autant que moi s'assurer sur quel fondement l'infâme projet qu'on prête au citoyen Brat aurait été tramé.

Confiant dans la loyauté d'un Magistrat aussi éminent aussi intègre que vous Monsieur le Procureur Général, le succès de ma demande n'a pas besoin d'être plus longuement démontré pour que vous daigniez l'accueillir favorablement, et pour que vous y fassiez droit.

Dans cette attente Monsieur le Procureur Général j'ai bien l'honneur de vous saluer

Relin

Monsieur le Procureur Général près la Cour d'Appel d'Aix

Lettre d'Eugène Relin.

volonté d'affirmation maçonnique va jusqu'à faire initier son fils âgé de trois ans, en tant que « fils adoptif » de la Loge (19). Préfiguration de ces baptèmes civils qu'on rencontrera nettement plus tard, au début de la IIIe République. Initialement catholique (20), E. Relin est certainement déjà très déchristianisé. Cependant, il semble bien qu'une crise ait compromis cette euphorie maçonnique. La nomination de Relin comme vénérable coïncide avec une chute assez sensible des effectifs de la Loge : 23 membres au lieu de 55 l'année précédente. Cette nomination avait-elle déplu ? Relin avait-il voulu entraîner la Loge sur d'autres terrains que ceux de la fraternité maçonnique. S'agit-il de brouilles personnelles ? Rien de sûr à cet égard. A partir de 1844, Relin ne figure même plus sur les tableaux de l'atelier de Béziers (21). Peut-être avait-il trouvé ailleurs une société qui lui convenait mieux. Malgré ces obscurités, tous les faits concordent pour situer Relin comme un patriote avancé dès avant 1848.

Dès lors, il est normal que dès la révolution de février 1848, Relin manifeste une grande activité. En avril 1848, il est candidat sur la liste ouvrière pour les élections à l'Assemblée constituante (22). Il diffuse la presse démocratique, tient dépôt, dans son magasin d'horloger, de *l'Emancipation* de Toulouse et du *Montagnard*, le journal rouge de l'Hérault. Il sera pour cela condamné à l'amende le 7 mai 1850 (23). Lorsque le *Montagnard* et un journal plus modéré *l'Indépendant* fusionnent pour fonder *l'Hérault socialiste* en mai 1850, Relin correspond avec les rédacteurs du nouveau journal, Boyer, Plasen et Atger (24). Son nom figure aussi parmi les correspondants dans l'Hérault de la Propagande démocratique et sociale (25).

Des clubs aux sociétés secrètes

Mais Relin est surtout, pendant ces années, un infatigable fondateur de sociétés. Il est d'abord président du Club Saint-Ursule à Béziers (26) ; après la fermeture des clubs, il contribue à fonder la société des Arts, société non politique en théorie, mais politisée de fait qui, d'après l'acte d'accusation visant Relin « s'est trouvée mêlée à toutes les manifestations et à tous les troubles de la rue » (27). En juin 1848, au moment où, à Paris, les démocrates protestent, par une manifestation qui finira par une sorte d'insurrection, contre l'expédition de Rome (28), à Béziers on songe à suivre cet exemple et Relin est partisan de descendre dans la rue. La société des Arts est alors fermée par les autorités (29). De toutes façons, il semble que des désaccords aient opposé à l'intérieur de la société, la fraction la plus aisée et « les gens sans position » (31). A peine fermée la Société des Arts, Relin crée la Société des Travailleurs unis. Non seulement le titre de cette nouvelle société indique une orientation plus populaire, mais dans la Société des Travailleurs unis apparaissent désormais des sortes de grades, — un gérant, des conseillers, des guides ou chefs de section —, et une initiation fondée sur un serment dont la formule associe curieusement des formules maçonniques, chrétiennes et un langage démocratique (32). Comme beaucoup de sociétés populaires, celle-ci jouait un double rôle, à la fois politique et de sociabilité ; elle était assez nombreuse : 60 membres au moins étaient présents quand le commissaire de police vint en prononcer la dissolution dans les premiers jours de 1850 (33). Pour avoir protesté, dans le style de Mirabeau (34), contre cette intervention, Relin est arrêté, puis condamné à deux mois de prison (35).

Après la dissolution des Travailleurs unis, c'est chez lui que Relin tint les réunions. Cette fois, les démocrates biterrois s'affilièrent sous sa direction à une société de plus vaste envergure, la société des Montagnards ou Nouvelle Montagne qui rayonna dans tout le Sud-Est au printemps de 1850. Relin procéda à de nombreuses affiliations d'abord deux fois par semaine le jeudi et le dimanche puis presque tous les jours. Les formes de l'affiliation et l'organisation de la société ne diffèrent en rien de celles que nous connaissons dans d'autres départements :

> « A la tête de la société était une commission d'initiation composée de cinq membres auxquels étaient adjoints quatre secrétaires. Après la commission et en rapport chacun avec un de ses membres venaient des *centurions* ayant des décurions sous leur commandement. Les commissaires initiateurs connaissaient seuls le secret et avaient seuls la direction de la société ; seuls ils pouvaient, se faisant quelquefois assister de secrétaires, recevoir les adeptes auxquels ils faisaient jurer, avec le cérémonial des anciennes sociétés des carbonari et des Droits de l'Homme, haine aux tyrans, silence, discrétion à toute épreuve et obéissance aveugle aux chefs. Les initiations se faisaient de nuit ; l'initiateur, la tête voilée d'un capuchon, tenant à la main un pistolet prêt à faire feu, recevait le serment, et proférait contre les traîtres les plus effrayantes menaces. Le récipiendaire jurait, les yeux bandés, sur deux poignards placés en croix. Les centurions avaient sous leurs ordres un certain nombre de décurions. Les décurions, chargés chacun du commandement d'une section devaient veiller à ce que leurs hommes fussent pourvus d'armes et de munitions. C'étaient eux qui étaient particulièrement chargés de la fabri-

cation de la poudre... Il y avait déjà près de cinq cents affiliés enrôlés dans la ville ; dans la campagne le nombre s'étendait à l'infini (36) ».

Même si ces descriptions comportent des exagérations, nous savons que la société rayonna assez largement autour de Béziers, à Valros, Servian, Villeneuve, Roujan, Sauvian, Vias, Bessan, Lespignan, Vendres et au delà vers Capestang et Saint-Chinian (37).

Ce qui nous paraît le plus remarquable, c'est que cette activité s'accompagne chez Relin d'une conscience très nette de la nécessité de renforcer l'organisation du mouvement républicain pour en faire un parti véritable au sens moderne de ce mot :

« Il est aujourd'hui nécessaire — écrivait Relin à Thiébaud le 23 mai — d'étendre les relations le plus loin possible pour donner de la force au parti, en réunissant toutes les fractions éparses en un seul faisceau, qui s'entendent, se comprennent, agissent avec ensemble, unité de vue et d'action... C'est une circonstance heureuse d'être en rapport avec un homme qui puisse nous éclairer sur la marche des événements qui agitent Paris et la politique du peuple, pour nous diriger dans la voie utile au parti. Mais s'il est nécessaire que nous sachions ce que veulent, ce qu'espèrent nos frères de Paris, il n'est d'une moindre importance pour vous d'être exactement renseignés sur l'esprit révolutionnaire des provinces éloignées comme la nôtre, ce qui donnera de la force aux décisions que vous pourrez prendre en vous sachant soutenus par nous (38) ».

Cette prise de conscience s'est, pensons-nous, précisée dans la pratique de formes successives d'organisation, de plus en plus solidement structurées à mesure que la contrainte répressive devenait plus forte. On notera aussi que, prenant au sérieux la logique démocratique, les militants de l'Hérault ne se satisfaisaient pas de suivre aveuglément les ordres venus de la direction nationale du parti républicain, c'est-à-dire en fait des parlementaires. Méfiants à l'égard de l'institution parlementaire (cette réaction était fréquente à l'époque en milieu populaire), ils voulaient avoir mot au chapitre et que les décisions procèdent d'un courant d'information à double sens, du sommet vers la base, mais aussi de la base vers le sommet.

En mai 1850, les démocrates s'attendaient à une insurrection prochaine. Il s'y préparaient en achetant chez les marchands de fer des instruments pointus pour en faire des armes, en fabriquant de la poudre à partir de salpêtre, en fondant des balles (39). Autour de Béziers et dans la ville, la fièvre politique montait :

« L'émotion était grande et l'agitation à son comble. Les cafés des démagogues ne désemplissaient pas. Tous les soirs, des groupes bruyants d'individus armés de bâtons, vêtus pour la plupart de blouses bleues, de cravates et de ceintures rouges, parcouraient les rues en vociférant des chants anarchiques... L'agitation se propageait dans les villages, des conciliabules se tenaient la nuit sur divers points dans les champs... Le dimanche, les campagnards se rendaient en masse à Béziers, et mêlés aux perturbateurs de la ville, étalaient avec affectation, dans les rues et les promenades, l'uniforme traditionnel, la blouse, la cravate et la ceinture rouge, et jusqu'à des coiffures de pêcheurs, auxquelles ils affectaient de donner la forme de bonnets phrygiens... (40).

On fera la part dans ces propos de l'exagération due à la peur sociale. Mais il est remarquable que ce soit justement cette agitation, cette activité intense du parti démocratique qui ait attiré l'attention des autorités. En procédant, pendant le mois de mai, à une sorte de surveillance des fonctionnaires publics (sous-préfet, maire, commissaire de police) les conjurés se découvrirent d'eux mêmes. Les conséquences de ces imprudences auraient pu être limitées si la défection d'un affilié le 25 mai n'avait pas permis aux autorités de mieux connaître l'organisation de la société (41). Le coup de filet qui s'ensuivit le 26 mai 1850 démantela momentanément le parti démocratique à Béziers et arrêta l'agitation (42).

Voici donc Relin et ses co-accusés en prison. Emprisonné d'abord à Béziers et très sévèrement surveillé (42bis), Relin fut transféré en octobre 1850 à la prison de Montpellier, puis le 2 mars 1851 à Aix (43). Il ne fut jugé qu'en juin 1851 devant la Cour d'Assises de cette ville. Un pourvoi en cassation, formé par les avocats des inculpés est à l'origine de ce long délai (44).

De sa prison, Relin put adresser quelques lettres aux journaux démocratiques (*Emancipation* de Toulouse, *Suffrage universel* de Montpellier pour dénoncer les rigueurs dont il était l'objet et les manœuvres de la justice (45). Le 17 juin 1851, le tribunal condamna Relin à 2 ans de prison, 500 F d'amende et 5 ans de privation des droits civiques (46). Le condamné, intrépide jusqu'au bout, salua cette décision du cri de *Vive la République* (47). Enfin, le 17 octobre 1851, Relin fut transféré à la Maison centrale de Nîmes où il purgea sa peine jusqu'au 8 août 1853 (48). Nous ne savons comment pendant ce temps,

vécut sa famille. Déjà les revenus de Relin avaient été bien compromis par son activité militante. L'acte d'accusation le décrit comme « déconsidéré et sans travail » (49), mais il faut faire la part dans ces propos de la mythologie courante à l'époque dans les sphères du pouvoir, qui présentait les démocrates — les chefs surtout — comme des déclassés à bout de ressources, soucieux de réparer par un bouleversement social, le désordre de leur fortune. L'arrestation dut en tout cas créer une situation plus grave encore (50).

A sa sortie de prison, Relin, si l'on en croit les indications portées sur le registre d'écrou, retourna d'abord à Béziers. Sa famille semble en effet être restée dans cette ville puisque son fils Eugène, franc-maçon, on s'en souvient, dès l'âge de trois ans, fut affilié, cette fois en adulte à la loge de Béziers le 2 octobre 1856 (51).

Le conseiller municipal radical

Pourtant, dès 1857, nous retrouvons Relin à Nîmes. Il y est installé comme horloger rue des Saintes-Maries et il y demeurera jusqu'à sa mort en changeant plusieurs fois d'adresse (52). Il avait alors 50 ans. On comprend que cet homme encore dans la force de l'âge, exerçant un métier qui le mettait en relation avec beaucoup de gens, ne soit pas resté longtemps sans reprendre son activité politique. L'amnistie de 1859, les premières réformes de 1860 avaient favorisé un certain réveil de la vie sociétaire, des réunions politisées. Il est probable que Relin se mêla à ce mouvement. Lorsqu'il réapparaît vraiment dans la vie publique en 1865, ce n'est déjà plus comme un simple militant. Il est en effet candidat (et élu) lors des élections municipales de 1865 ainsi que six autres républicains : une coalition entre républicains et légitimistes contre les candidats de l'administration avait permis ce succès. Percée jugée inquiétante par les autorités, à cause de la personnalité de l'élu, bien que Relin avec 726 voix arrive bon dernier de la liste (53). La même année, en décembre, Relin et un autre militant républicain très actif, le médecin L. Combet demandent l'autorisation de tenir à Nîmes une réunion publique pour préparer la fondation d'une coopérative de consommation sous forme d'association populaire. Autorisation refusée bien sûr car l'autorité voyait se profiler derrière l'émergence du mouvement coopératif, très en vogue à l'époque, la renaissance de sociétés ouvrières (54). A partir de cette date, l'activité de Relin se donne libre cours et dans presque toutes les initiatives qui touchent aux élections, à la fondation de journaux, à l'utilisation du droit de réunion, nous le retrouvons à l'œuvre.

A la fin d'août 1868, il participe à la fondation d'un journal démocratique avancé, *le Prolétaire* qui ne publia que quelques numéros et fut rapidement terrassé par les procès (55). En novembre 1868, avec quelques autres ex-quarante-huitards et le banquier Nîmois Margarot, il forme un Comité électoral d'initiative destiné à préparer les élections de 1869 (56). Dans l'hiver 68-69, nous le voyons assister à toutes les réunions privées ou publiques qui donnent une tribune aux députés de la Gauche en voyage dans le Midi, E. Pelletan le 16 décembre, J. Simon le 26 décembre (57). Le 24 février 1869, il fête par un banquet, avec toute une équipe d'anciens quarante-huitards, l'anniversaire des journées de Février 1848 (58). D'août à décembre 1869, après les élections législatives dont les résultats avaient été dans le Gard, assez décevants pour les républicains, il participe aux efforts entrepris pour fonder un nouveau journal démocratique *le Réveil du Midi*. Ce journal devait remplacer *l'Indépendant du Midi*, feuille d'opposition fondée par des bourgeois républicains et libéraux de Nîmes et abandonnée par eux après les élections. Les fondateurs du journal et le journaliste radical Yves Guyot qui devait en être le rédacteur en chef voulaient s'appuyer sur une large assise de souscripteurs, échapper ainsi à un financement purement bourgeois. E. Relin fait partie à la fois du Comité d'initiative et du Comité provisoire d'administration de ce journal qui ne verra jamais le jour (59). Enfin au printemps et au début de l'été 1870, Relin se mêle activement à la préparation des élections cantonales et municipales de juin et août 1870. La polémique qui l'oppose à cette époque au banquier Margarot républicain libéral, futur maire de Nîmes à l'occasion des cantonales de juin 1870 est tout à fait significative. Pour le siège de conseiller général du 1er canton de Nîmes, canton très populaire, Relin avait défendu la candidature d'un petit entrepreneur radical issu de la classe ouvrière, Delon. Margarot soutenait un avocat, De Perrin, et dénonçait en termes très vifs « ces hommes presque aussi inaptes que violents » qui « formaient l'avant-garde démocratique », se décoraient du titre de radicaux et déployaient « tout leur zèle pour effrayer le bourgeois et l'empêcher de venir à la liberté (60 ». On se doute que cette mise en cause des radicaux qui avaient, au début de l'Empire, assuré la permanence de l'idée républicaine dans les milieux populaires alors que les bourgeois libéraux s'effaçaient bien souvent, n'avait pas plu à Relin d'autant que Margarot l'assortissait d'attaques personnelles assez médiocres accusant Relin de s'assoupir au Conseil municipal et de n'y jouer qu'un rôle médiocre (61).

Rappelant son passé de militant, Relin ripostait sur le fond en déclarant que « les questions sérieuses et d'actualité démocratique » ...ne pouvaient être du ressort de la bourgeoisie : « il faut d'autres éléments que les vôtres pour les résoudre ; ces éléments, quoique vous disiez, ne peuvent se trouver que dans la classe ouvrière, la masse des travailleurs. Les républicains formalistes (62) n'ont rien fondé, ne fonderont rien de durable (63) ». Il ajoutait qu'au Conseil municipal de Nîmes, on l'avait relégué à la commission des objets divers de culte et d'instruction où il ne pouvait faire grand chose. Sans être sans doute seul sur ce terrain, E. Relin était donc le porte-parole dans le parti républicain nîmois, de la classe ouvrière, du peuple travailleur, sur lequel il exerçait d'après le témoignage de la police « une certaine influence (64) ».

La guerre de 1870 cependant atténue ces divisions et sans renoncer à ses idées radicales, E. Relin se rapproche des républicains « formalistes ». Son activité demeure soutenue. En août 1870, peu avant la chute de l'Empire, il est réélu conseiller municipal de Nîmes sur un programme tout à fait radical (65), dans la 12e section urbaine, section populaire. La division de la ville en sections électorales, élisant chacune un certain nombre de conseillers permettait alors, dans une ville majoritairement légitimiste, une certaine représentation de la minorité républicaine. Lorsqu'après le 4 septembre 1870, le nouveau préfet, Louis Laget, remplaça ce conseil par une commission municipale où les républicains étaient en majorité, Relin y figure tout naturellement (66). Mais ces fonctions cessèrent le 30 avril 1871 quand eurent lieu des élections municipales régulières. Le gouvernement ayant refusé, dans l'atmosphère de réaction qui accompagna la Commune, de sectionner la ville de Nîmes, les légitimistes enlevèrent tous les sièges. Ce fut donc pour Relin la fin de ses fonctions d'élu.

En même temps, Relin participa aux travaux de la Société de Propagande républicaine fondée en octobre 1870 à Nîmes pour favoriser la diffusion des idées républicaines, non seulement à Nîmes, mais dans tout le département (67). Cette société dans laquelle la bourgeoisie protestante de Nîmes exerçait une influence appréciable, était plus modérée que le Club républicain de la Placette qui incarnait vraiment l'extrême gauche radicale. Il semble que Relin, très préoccupé par la défense nationale ait souhaité que les républicains serrent les rangs autour du gouvernement provisoire, quelles que soient ses insuffisances (67bis). En décembre 1870, lui-même ouvre une souscription pour l'achat d'une mitrailleuse (68), initiative relayée quelques jours plus tard par une « Euphrasie Relin » qui doit bien appartenir à la même famille (69). Il est possible que ce souci patriotique l'ait conduit à une attitude de prudence. En tout cas, c'est un fait que nous ne trouvons trace de Relin, ni dans les activités de la Ligue du Midi, ni dans les protestations et mouvements qui accompagnèrent à Nîmes et dans le Gard, la Commune de Paris.

Tout en n'exerçant plus de fonctions publiques, Relin, dans les années qui suivirent, ne revint pas tout à fait à la vie privée. Ancien maçon, il trouva place naturellement dans la Loge de Nîmes, l'Echo du Grand Orient, et avec les membres de la Loge il signa, en 1872, la pétition de la Ligue de l'Enseignement pour l'instruction obligatoire et gratuite (70). Il était aussi membre d'une petite société, la Chambrée des Montagnards, dits les reconstitués (71). Cette chambrée, forme sociétaire de repli puisqu'après la Commune, les associations politiques avaient été invitées à se dissoudre, devait, comme son nom l'indique, regrouper surtout d'anciens quarante-huitards et comme il est fréquent dans ce genre de sociétés, des hommes de générations voisines et de milieu social assez homogène. Elle était d'ailleurs fort active, organisait des collectes, donnait même des concerts (72). Notons que la Chambrée des Montagnards participe à la préparation dans le Gard du Congrès de Marseille de 1879, « l'immortel Congrès » qui manifesta la renaissance du socialisme en France (73).

Le 14 novembre 1878, Relin s'éteignit à son domicile, à un peu plus de 71 ans (74). Il fut enterré le 15 novembre, en présence de près d'un millier de Nîmois. La Loge maçonnique et la Chambrée des Montagnards organisèrent ces obsèques auxquelles participait le fils du défunt. Enterrement civil, remarquons-le. Jusqu'au bout, Relin avait tenu à témoigner de ses convictions. Le *Petit Méridional* qui rendit compte de l'événement salua « ce républicain ferme et dévoué qui a toujours combattu pour la noble cause de la liberté (75) ». Le 11 octobre 1884, la municipalité de Béziers honora Relin d'une rue au cœur de la vieille ville non loin de l'ancienne demeure de l'horloger (76). On peut penser que les vieux quarante-huitards et peut-être les francs-maçons avaient pesé en faveur de cette décision.

De la biographie aux structures

Dans la vie d'Eugène Relin, ce qui retiendra le plus l'attention, ce n'est sans doute pas ce que l'on y trouve de particulier, de tout à fait original, de purement individuel. En revanche cette vie présente avec des traits particulièrement accusés, les caractères d'une existence normale de militant au XIXe siècle.

Artisan des vieux métiers, l'horloger Relin est le type même du militant politique populaire de cette époque. Ce sont des hommes issus de ces professions — pensons aux militants de la Ière Internationale, le relieur Varlin, le bronzier Tolain — plus que les ouvriers de la grande industrie, encore souvent trop embrigadés pour pouvoir agir de façon indépendante, qui animent l'action politique en milieu populaire dans la France du XIXe siècle.

Ce militant populaire n'est pas toujours originaire de la localité. Vosgien d'origine, Relin s'est imposé sans trop de mal d'abord à Béziers, puis à Nîmes. C'est que les préjugés de localité semblent plutôt moins forts dans le peuple démocrate que dans la bourgeoisie ou l'aristocratie. Bien au contraire, l'expérience acquise par les déplacements, quelques années de vie à Paris bien souvent, donnent au militant populaire une vision plus large et l'ascendant nécessaire pour s'imposer dans un milieu où les hommes instruits, expérimentés, sont toujours trop rares par rapport aux besoins.

Comme beaucoup de ses coréligionnaires politiques, ce militant a fait de la prison, mais sauf sur le plan personnel où cela peut avoir des conséquences néfastes en compromettant une situation professionnelle ou familiale, avoir fait de la prison politique n'est pas un handicap ; c'est plutôt un honneur. A une échelle plus modeste, Relin est un « martyr de la liberté », comme les grands prisonniers de l'époque, A. Barbès, Blanqui « l'Enfermé », comme les transportés du Deux-décembre.

C'est par l'influence qu'il exerce dans des sociétés diverses, le plus souvent politiques, que Relin, militant populaire, peut s'affirmer, à la différence des notables républicains qui peuvent compter sur leur fortune parfois, sur leur prestige social, sur l'influence des journaux républicains qu'ils dominent de fait. Aussi la vie politique de Relin est étroitement liée à celle des sociétés qu'il a animées. On soulignera, à cet égard, la radicalisation progressive qui conduit Relin de la Franc-maçonnerie à des sociétés politiques non seulement de plus en plus rouges en 1849-50, mais aussi secrètes et révolutionnaires. La réaction politique le force ensuite à revenir à la fin de sa vie à des formes de sociabilité plus traditionnelles, loge maçonnique, chambrée populaire, toutes deux politisées d'ailleurs. La facilité avec laquelle ces militants utilisent des structures sociétaires de type différent pour y déployer leur activité, en s'adaptant ainsi parfaitement aux conditions de la vie politique qui font alterner des périodes de liberté et des phases d'étroite surveillance et de compression, est une des caractéristiques majeures de la politique à cette époque. On a vu que Relin a, dès 1850, une conscience particulièrement aiguë de la nécessité de substituer à l'organisation très floue du « parti » républicain, celle d'un véritable parti. A une époque où l'idée d'un parti ayant une existence indépendante de sa représentation parlementaire, est encore dans les limbes, on songe en milieu populaire — le cas de Relin n'est pas isolé —, à renforcer l'organisation du parti républicain pour en faire un parti national au sens moderne de ce mot. Sous le Second Empire, la fondation de la Ière Internationale, ébauche de parti ouvrier, prolongera ces tendances (77).

Enfin la permanence des choix politiques de Relin ne manque pas de frapper. Radical, et porteur des intérêts populaires, E. Relin le demeure bien entre 1848 et 1878. Il y a une incontestable continuité entre la Montagne de 1849-51 et le radicalisme de la fin de l'Empire et les débuts de la IIIe République. On remarquera cependant la prudence que Relin manifeste en 1870. Il n'est pas le seul radical à avoir fait ce choix. Leçons de l'échec quarante-huitard ? Poids de l'âge et des épreuves ? Prudence patriotique — le village natal de ce Vosgien avait été à plusieurs reprises ravagé par la guerre — (78) ? Tout cela ensemble sans doute. Plus favorisé que d'autres militants républicains — ceux qui moururent en déportation par exemple —, Relin a vu la République consolidée, une République modérée certes, même après la victoire électorale du 14 octobre 1877, une République bourgeoise. En participant aux travaux préparatoires du Congrès de Marseille, la Chambrée des Montagnards dont Relin faisait partie, cherchait à ouvrir pour cette République encore trop « formaliste », des chemins nouveaux (79).

Raymond HUARD,
Histoire Contemporaine
Université Paul-Valéry.

NOTES *

* *Cet article était déjà terminé — et envoyé — lorsque nous avons reçu le livre de notre collègue américain Ted W. Margadant, French peasants in revolt. The insurrection of 1851 (Princeton 1979). Dans ce livre important, Ted W. Margadant évoque le cas de Relin (p. 127-130), mais uniquement en ce qui concerne son existence politique à Béziers. Par rapport à l'article ci-dessus, glanons deux précisions complémentaires. Relin n'obtint que 592 voix lors de l'élection à la Constituante en avril 1848. Enfin Ted W. Margadant pense que Relin servit dans la gendarmerie et qu'il perdit son poste à cause de ses opinions politiques.*

1. — *Le Messager du Midi* du 27 mai 1850 rend compte de ces arrestations.

2. — Près d'un millier de personnes suivirent les obsèques civiles de Relin le 15 novembre 1878 à Nîmes. Plus tard, la municipalité de Béziers désignera une rue du nom de Relin (voir ci-dessous note 76).

3. — Lettre citée dans l'acte d'accusation contre E. Relin et divers soumis à la Cour d'Assises d'Aix le 22 février 1851 p. 23. A.D. Bouches-du-Rhône 14 U 33.

4. — La constitution du 4 nov. 1848 proclamait en effet expressément le suffrage universel (art 24.).

5. — Cette prévision est assez exacte et l'insurrection de décembre 1851 la vérifiera. Reste à savoir si les démocrates auraient fait mieux en 1850.

6. — Référence sans doute au mouvement parisien avorté du 13 juin 1849 qui entraîna la condamnation ou l'exil de nombreux députés et leaders montagnards.

7. — Lettre citée dans l'acte d'accusation (voir note 3) p. 23-24.

8. — Etat civil de Corcieux, année 1807 (I).A.D. des Vosges.

9. — Description de Relin dans l'arrêt de renvoi de la Cour d'Appel (Chambre d'accusation) devant la Cour d'Assises de l'Hérault p. 4 : « taille d'un mètre 690 millimètres, cheveux et sourcils blonds, front couvert, yeux bleus, nez aquilin, bouche moyenne, menton rond, visage ovale, teint clair ». A.D. des Bouches-du-Rhône 14 U 33.

10. — Non seulement il s'exprime dans une langue assez recherchée, académique même, mais il lui arrive de témoigner de connaissances historiques non banales (ainsi lorsqu'il se réfère à la *Neustrie* pour qualifier la Normandie dans une lettre au *Suffrage universel* 14 déc. 1850 *S.U.* 16 déc. 1850).

11. — *Annuaire du Gard* 1859 p. 903, 1866 p. XXX. Fait curieux, la mère de Relin était une demoiselle Dabert. Il y avait peut-être un lien de parenté entre Relin et son maître horloger.

12. — Lettre de Mme Cardinal, Conservatoire national des Arts et métiers, 23 janvier 1980.

13. — Lettre de Relin au *Suffrage universel* 14 déc. 1850 (S.U. 16 déc.) Lettre à la *Liberté de l'Hérault*, 10 juin 1870.

14. — Acte d'accusation op. cit. p. 7.

14 bis. — *Messager du Midi* 11 juin 1851. Compte-rendu détaillé du procès des inculpés de Béziers.

15. — Sur tous ces points, voir l'Acte de mariage de Relin A.M. Béziers 2 E 131 Annexe 1836, acte 119. Document fourni par J. Sagnes.

16. — A.M. Béziers 2 E 133, année 1837 acte 496. Document fourni par J. Sagnes.

17. — Nous en avons donné d'autres exemples dans l'article : Correspondances de militants, Albert Ode et ses frères (1849-50) *Annales historiques de la Révolution française,* n° 222 oct-déc. 1975 p. 586.

18. — Bibliothèque nationale, Manuscrits F.M.2 166. Tableaux des 3 février 1840, 21 déc. 1840, 5 janv. 1841, 3 février 1842, 6 janvier 1843. Procès verbal d'installation du 14 déc. 1840.

19. — Tableau du 21 déc. 1840. Eugène Pierre Napoléon avait été introduit comme « apprenti » le 19 nov. 1840. B.N. Manuscrits. F.M.2 166.

20. — C'est du moins l'indication qui est donnée par le registre d'écrou de la Maison centrale de Nîmes le 17 oct. 1851 n° 14 407.

21. — Tableau 25-1-1844 F.M.2 166. Le fils de Relin continue cependant à figurer dans les effectifs.

22. — Voir *le Tribun du Peuple* 16 avril 1848 p. 2 (qui orthographie à tort « Rollin ») et *La Concorde* 2 avril 1848 p. 4 Bibl. mun. Montpellier n° 1502. Renseignement fourni par R. Andréani.

23. — Voir sur ces points *le Messager du Midi* 9 mai 1850 et le *Journal de Montpellier* 1er juin 1850. Relin avait d'abord été condamné à 16 F. d'amende et 15 jours de prison.

24. — Acte d'accusation, *op. cit.*, p. 22. Cette information est confirmée par d'autres sources. Sur M. Atger, voir l'article d'E. Appolis : Un démocrate social sous la Seconde République : Marcel Atger, sous commissaire à Lodève, *Actes du 87e Congrès des Sociétés savantes*, Poitiers 1962.

25. — Liste des correspondants, fin 1851 : A.D. Hérault 39 M 130.

26. — Acte d'accusation, p. 27.

27. — *Ibid.*, p. 6-7.

28. — Le gouvernement français avait décidé le 16 avril 1849 l'envoi d'un corps expéditionnaire qui prit Rome au début de juin, ce qui entraîna la fin de la République romaine et le rétablissement du pouvoir temporel du Pape.

29. — Acte d'accusation p. 7.

30. — Ibid. p. 7. Voir aussi la récapitulation des sociétés fermées. A.D. Hérault 39 M 132.

31. — Ibid. p. 7. Cette scission aurait eu pour cause des divergences quant à l'attitude à tenir face au mouvement de juin à Paris.

32. — Ibid. p. 7. La formule du serment est fort intéressante : « Moi, pair égal de tous, dans cette respectable assemblée qui m'admet comme membre et frère, associé pour participer au bien-être de l'association, après avoir pris connaissance de ses statuts, de mon libre arbitre, n'obéissant qu'à l'impulsion de ma volonté, moi, républicain démocrate, homme libre, je jure, en présence de Dieu et devant les hommes, de vivre en bon frère associé, de remplir avec amour tous les devoirs indiqués dans les statuts, dans la mesure de mes facultés ; puisse mon serment être entendu de l'humanité entière ! Si je deviens parjure, je consens à être chassé de cette enceinte à jamais. Que mon nom, rayé du tableau fraternel, soit voué à l'exécration universelle. Amen ! ». Ibid. p. 8.

33. — Rapport du chef d'escadron, commandant de la gendarmerie du Gard, 8 janvier 1850.

34. — Ibid. « Déclarant à haute voix que le peuple était souverain, qu'il n'avait pas d'ordre à recevoir de l'autorité, que le droit de réunion était consacré par l'article 14 du décret du 28 juillet 1848 et qu'on ne les ferait sortir que par la force ».

35. — Acte d'accusation p. 8.

36. — Ibid. p. 12.

37. — Ibid. p. 16 à 21. Ces renseignements sont confirmés par d'autres sources, par exemple le rapport du commissaire de police de Saint-Chinian du 11 janvier 1852 (A.D. Hérault, 39 M 141). Relin à reçu dans la société un inculpé de Saint-Chinian. Une commission d'initiation a été ensuite nommée à Saint-Chinian, à charge pour elle d'aller propager la société à Saint-Pons.

38. — Lettre citée dans l'acte d'accusation p. 23.

39. — L'acte d'accusation contient sur ce point de nombreux témoignages.

40. — Sur cette émotion, voir aussi les témoignages de la presse locale pendant le mois de mai.

41. — Voir le récit de ces événements dans l'acte d'accusation p. 11-12.

42. — On trouva chez Relin un petit arsenal et des preuves de son activité clandestine : « divers registres et papiers, deux fusils de chasse, deux pistolets dont un chargé, un sabre, de la poudre, des amorces » (N'oublions pas cepen-

dant que Relin était un ancien militaire)... « vingt-deux billets constatant de récentes initiations ; sur ces billets, au bas du nom des nouveaux adeptes est apposée la signature de celui qui fait la présentation ; à côté de cette signature se trouve le mot bon, qui témoigne de l'aptitude du récipiendaire, des initiales C ou D indiquant la qualité du Centurion ou Décurion ; enfin les numéros de la Centurie ou de la Décurie ». Acte d'accusation p. 15.

42 bis. – Voir sur ce point la lettre de Relin au *Suffrage universel* 16 déc. 1850.

43. – Voir sur ces transferts, outre le *Suffrage Universel* 4 mars 1851, la lettre du procureur général de Montpellier au procureur général d'Aix du 28 février 1851. A.D. Bouches-du-Rhône 14 U 33.

44. – Les avocats des inculpés avaient cherché à retarder le procès pour éviter qu'il se déroule immédiatement après les troubles qui s'étaient produits à Puisserguier, dans l'Hérault, près de Béziers. Les jurés auraient pu être défavorablement impressionnés par ces troubles dont l'ampleur avait été très exagérée par la presse (notamment *l'Echo du Midi*). Déclaration de Me Lucet, *Messager du Midi*, 17 juin 1850.

45. – Voir le *Suffrage Universel*, 16 déc. 1850, 26 janvier 1851, 2 février et 25 février 1851.

46. – Voir *le Suffrage Universel* 19 juin 1851 et la lettre du procureur de la République d'Aix au procureur de la République à Béziers 18 juin 1851. A.D. Bouches-du-Rhône 14 U 33. Les peines furent en général très sévères. Outre Relin, 5 inculpés furent condamnés à 15 mois de prison, 100 f d'amende et 3 ans de privation des droits civiques. Il s'agit de *Guilhem* Pierre dit Testasse, cultivateur, 48 ans, *Courai* ou *Coural* Louis cordonnier, 22 ans, *Rouch-Cayron* Pierre, 44 ans, *Rozier* Barthelemy, 50 ans, maître de danse, *Crassous* Paulin, agent de remplacement, 35 ans. Presque tous ces inculpés étaient biterrois. Trois autres inculpés *Buard* Pierre Marie, propriétaire, 24 ans, *Vié* Pierre Benjamin, cordonnier, 31 ans, *Planès*, tisserand, 25 ans, furent condamnés à 1 an de prison, 16 F. d'amende, 2 ans de privation des droits civiques.

47. – *Suffrage Universel*, 19 juin 1851.

48. – Registre d'écrou de la Maison centrale de Nîmes, 31 mai 1850 au 9 février 1852 n° 14 407 A.D. Gard série Y.

49. – Acte d'accusation op. cit. p. 7. En fait on ne put invoquer contre lui qu'une poursuite engagée par son beau-frère à qui il avait emprunté de l'argent. Banale affaire de famille qui serait passée totalement inaperçue dans un autre contexte (*Messager du Midi*, 11 juin 1851, n° 161.

50. – De la prison d'Aix, Relin écrit le 9 mars 1851 : « La longue prévention que je subis, m'a enlevé les ressources que mon travail me donnait ». Il déclare être dans l'incapacité de faire citer à ses frais des témoins importants, notamment Casimir Péret. A.D. Bouches-du-Rhône 14 U 33.

51. – Bibliothèque nationale F.M. 2 666. Demande de diplôme 17 sept 1868. La demande précise que le fils de Relin avait été introduit dans la Loge comme apprenti le 20 oct. 1856.

52. – D'après les *Annuaires du Gard*, il habite successivement en 1857 rue des Saintes Maries, en 1858 et 59, Place de la Bouquerie, de 1860 à 1866 au Grand-Cours, puis de 1866 à 1875 rue Neuve, enfin en 1877 et 1878 rue des Fourbisseurs en plein centre ville.

53. – *Annuaire du Gard* 1868 p. 197. Liste des conseillers municipaux élus en 1865. Voir aussi le rapport du préfet 6 M 802 A.D. Gard, juillet 1865.

54. – Rapport du commissaire central de Nîmes 23 déc. 1865. « Cette réunion (déclare-t-il) serait un véritable club socialiste ».

55. – Relin figure en effet parmi les trois Nîmois chez qui on peut souscrire pour permettre au *Prolétaire* de se transformer en un journal politique B.M. Nîmes *Prolétaire* N°s 3 à 6.

56. – Rapport du préfet 5 nov. 1868 A.D. Gard 6 M 806.

57. – Note du commissaire de police sur l'assistance aux réunions des 16 et 26 déc. 1868 Ibid.

58. – Lettre du commissaire de police de Nîmes 26 février 1869.

59. – Prospectus du *Réveil* août 1869 A.N. F 18 457 B.

60. – Lettres de Margarot à la *Liberté de l'Hérault* 6-7 juin, 11 juin 1870. B.M. Montpellier.

61. — Relin avait alors 63 ans. Travaillant pendant la journée comme horloger, on comprend qu'il ait pu le soir céder à la fatigue. Les arguments du banquier Margarot ressortissaient aussi d'un réflexe de classe.

62. — « Formalistes », c'est-à-dire disposés à mettre en place des *formes institutionnelles* républicaines, mais pas forcément à leur donner un contenu social et démocratique avancé.

63. — *Liberté* 10 juin 1870. Relin rappelait : « J'ai été trainé la chaîne au cou de prison en prison à travers l'Hérault, le Gard et les Bouches-du-Rhône ».

64. — Rapport du commissaire de police de Nîmes au préfet du Gard, 5 Nov. 1868. A.D.Gard 6 M 806.

65. — *Droits de l'Homme* 6 août 1870. Avec les candidats de sa section, Relin demandait la séparation de l'Eglise et de l'Etat, l'enseignement gratuit et laïque aux mains de la commune, le développement de l'enseignement professionnel, l'abolition des octrois et des monopoles. Il se prononçait en faveur de la révocation possible des élus.

66. — Délibérations du Conseil municipal de Nîmes. Installation de la commission municipale 6 septembre 1870 A.M. Nîmes.

67. — Voir les *Droits de l'Homme* 4 nov. 1870, le *Gard Républicain* 19-20 déc. 1870, 1er février 1871. Relin est membre du Comité de direction de cette société.

68. — *Droits de l'Homme*, 1er déc. 1870.

69. — Ibid. 8 déc. 1870. Euphrasie Relin était qualifiée de « fille d'un vieux soldat de notre Ière République ».

70. — Voir la pétition signée par les membres de la loge A.N. C 4131.

71. — Celle-ci participe à l'organisation des obsèques de Relin, *Petit Méridional* 16 nov. 1878.

72. — Sur la Chambrée des Montagnards, voir le *Petit Méridional* 5 août, 31 août 1879, 6 janvier 1880, 5, 9 févr. 1880.

73. — Le 5 août 1879, la Chambrée des Montagnards, ainsi qu'une douzaine d'autres sociétés lancent un appel pour la préparation du Congrès de Marseille *(Petit Méridional* 5 août).

74. — Acte de décès A.M. Nîmes Année 1878 n° 1837. Relin avait perdu sa femme, nous ne savons à quelle date.

75. — *Petit Méridional* 16 nov. 1878 : annonce du décès, 16 nov. : Compte rendu des obsèques.

76. — Le 11 octobre 1884, la municipalité radicale de Béziers procéda au changement d'appellation de toute une fournée de rues. Au sein d'un ensemble éclectique dans lequel on trouvait aussi bien Boieldieu que Duguesclin, les grands leaders républicains (Arago, Baudin, Ledru-Rollin, Victor Hugo) les généraux de la Révolution (Hoche, Kléber), les penseurs et savants du XVIIIe siècle (Diderot, Buffon) figuraient en bonne place. Relin et Barbès sont les seuls languedociens à mériter cet honneur (renseignement fourni par J. Sagnes). La rue Relin part de la rue de l'Argenterie où Relin avait habité lors de son séjour à Béziers.

77. — Corcieux avait été plusieurs fois ravagé lors de la guerre de Trente ans. En 1814-15 comme en 1870, il fut naturellement exposé à l'invasion.

78. — Sur la naissance des partis démocratiques modernes en France, nous renvoyons à l'article sur ce sujet que nous avons publié dans *La Pensée* oct. 1978, et à l'ouvrage *La classe ouvrière et la politique* Ed. sociales 1980.

79. — Cet article a bénéficié des contributions érudites que nous ont aimablement fournies Mme et Melle Cardinal et M.C. Michel, MM. R. Andreani, F. Rousseau et Jean Sagnes. Nous les en remercions bien sincèrement.

Année de parution : 1981

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1981 n° 2

Jean SAGNES, Un village languedocien face au coup d'état de 1851 ;

Claire TORREILLES, Les mots de l'exil ;

R. HUARD, Structures du militantisme en Languedoc au XIXe siècle. Le Quarante-huitard Eugène Relin (1807-1878).

http://www.etudesheraultaises.fr/